
Adresse de la société populaire de Cordes (Tarn) invitant la Convention à rester à son poste, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Cordes (Tarn) invitant la Convention à rester à son poste, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 203;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39341_t1_0203_0000_4;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

nie distiller son poison ! Continue d'agir, et la patrie sauvée confondra tous les traîtres, tous les malveillants. Mais garde-toi, si tu veux mériter en tout la reconnaissance nationale, de quitter le poste d'honneur et de dangers où l'a placée le souverain, jusqu'à ce que les faisceaux des tyrans coalisés se soient inclinés devant la majesté du peuple français, jusqu'à ce que le sol de la France ne porte que des républicains : c'est le dernier devoir que t'impose le salut de la République, qui est la loi suprême. »

(Suivent 22 signatures.)

La Société populaire d'Aubusson, à la Convention nationale (1).

« Législateurs,

« Une faction criminelle siégeait dans le temple même des lois. Elle méditait la ruine de la patrie et cherchait à étouffer la liberté dans son berceau. Mais un regard des fidèles représentants du peuple a renversé dans la fange les chefs hypocrites de ce liberticide complot. Les journées des 31 mai, 1^{er} et 2 juin ont fait justice des traîtres. Qu'elles soient immortelles, ces journées mémorables, auxquelles nous avons applaudi et adhéré ! Elles ont sauvé la France. Vive la Montagne ! Voilà notre cri de ralliement. Périssent les conspirateurs ! Le glaive de la justice les attend, pourquoi reste-t-il suspendu sur leur tête ?

« Fidèles représentants du peuple, continuez à bien mériter de votre patrie. Ses dangers vous font une loi de demeurer à votre poste. Les fondateurs de la République ne doivent quitter les rênes du gouvernement qu'après avoir donné au peuple des lois civiles et criminelles, une instruction publique calquée sur la Constitution républicaine, et terminé la lutte des Français libres contre les despotes.

« GRELLET, *président*; MARCHAND, *secrétaire*;
F. CORNEILLE, *secrétaire*; Paul BARRABAN, *secrétaire*. »

N° 70.

La Société populaire de Cordes, district de Gaillac, département du Tarn, à la Convention nationale (2).

« Cordes, le 15 octobre 1793, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Votre dévouement à la République ne peut être douteux, nous en avons la preuve dans l'immensité de vos bienfaisants travaux. Mais il est à craindre que vous n'ayez inutilement travaillé, si vous cédez encore à d'autres les rênes du gouvernement. Ce n'est pas pendant l'orage que le pilote doit se dessaisir du gouvernail,

l'écueil que l'expérience lui aurait fait éviter est celui où, conduit par une main novice, le vaisseau va échouer.

« Vous avez aboli la royauté et jugé le tyran ; vous avez anéanti le fédéralisme, et les fédéralistes sont sous le glaive de la loi. L'aristocrate, partout poursuivi, et partout arrêté, n'a plus qu'une rage impuissante. ô Montagne, abandonneras-tu le fruit de tant de triomphes ? Non ! tu es trop heureuse.

« Les tyrans du nord et ceux du midi ont beau se tenir embrassés, cette coalition est trop monstrueuse pour réussir, elle est trop faible pour nous vaincre. Tous les républicains courent aux armes, et ils sont invincibles, unis et animés par l'enthousiasme de la liberté.

« Généreuse Montagne, reste donc à ton poste jusqu'au moment où tu pourras nous faire jouir en paix du fruit de tes travaux, jusqu'au moment où les heureux effets de la Constitution que tu nous as donnée feront rougir de honte ses détracteurs ; jusqu'au moment enfin où après qu'elles auront disparu, ces mesures de rigueur que l'intérêt national condamne, la Révolution sera consommée pour l'avenir.

« Tels sont, citoyens représentants, les vœux aussi ardents que sincères de la Société populaire de Cordes.

« MIGUEL, *président*; LOUBERS, *vice-président*. »

N° 71.

Adresse à la Convention nationale, par la Société populaire d'Auriebat, district de Vic, département des Hautes-Pyrénées (1).

« Législateurs,

« Depuis longtemps les ennemis de notre Constitution voudraient vous attirer la méfiance du peuple français pour vous faire quitter votre poste ; mais soyez toujours fermes et inébranlables. Vous avez notre confiance, ainsi que celle de la majorité de nos concitoyens, restez donc à votre poste jusqu'à la paix. Nous vous avons confié le compas et l'équerre, hâtez-vous de tailler la pierre angulaire pour que tous les conspirateurs de notre liberté viennent y heurter avec leurs têtes parricides et que leurs crimes soient pesés avec la balance nationale. Votre grand ouvrage désiré depuis longtemps vient enfin de paraître ; la Constitution, cette Constitution populaire nous est parvenue. Nous nous engageons solennellement à la défendre, ou de mourir en la défendant, s'il le faut. Nos corps vous serviront de remparts ou de redoutes ; cela étant, vous vous défendez contre nos ennemis, d'une main vous tiendrez les droits de l'homme, et de l'autre le glaive de nos lois pour exterminer les ennemis de notre sainte liberté et de l'égalité. Malheur à ceux à qui de tels projets entreraient dans leur tête, il faut que la foudre nationale détruise cette vermine pestiférée, qui a le but de détruire l'espèce humaine. Rendez un décret solennel qui détruise toutes les villes ou communes qui se révolteront contre nos lois, et qu'il y soit défendu à l'avenir d'y

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 777.

(2) Ibid.

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 779.